



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

*Communiqué
Pour diffusion immédiate*

SAINT-VICTOR : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

(Saint-Victor, 24 février 2022) La Municipalité de Saint-Victor annonce la conclusion d'une nouvelle convention collective pour son personnel de voirie.

D'une durée de 5 ans, le renouvellement de l'entente de travail avec le *Syndicat des employés municipaux de Chaudière-Appalaches (CSD)* comporte une hausse salariale de 2,5% par année, en plus d'un rajustement additionnel de 5% pour la première année. La convention comporte aussi des bonifications diverses, notamment sur les primes, comme la surveillance des chemins en hiver, l'entretien mécanique et l'eau potable, ainsi qu'en ce qui a trait aux vacances et au régime de retraite. L'ensemble du personnel municipal bénéficiera aussi désormais d'une assurance collective complète.

Le maire de Saint-Victor, Jonathan V. Bolduc, s'est dit heureux de cette nouvelle entente avec le personnel : *Pour le conseil, le respect du travailleur est une priorité. Faut pas oublier que ce sont les employés qui matérialisent les décisions des élus, et en ce sens, on doit toujours avoir une relation gagnant-gagnant. On a des travailleurs dévoués et en nombres suffisants, et dans le contexte contraignant actuel de pénurie de main-d'oeuvre, comme citoyens contribuables, on peut se considérer privilégiés.*

La précédente convention s'étant terminée le 31 décembre dernier, la nouvelle sera applicable rétroactivement au 1er janvier 2022.

Photo : Le DG Félix Nunez, le V-P de la section locale du syndicat Michael Grenier, le maire Jonathan V. Bolduc, le consultant en RH Marc-André Paré ainsi que le conseiller de la CSD Daniel Gilbert.

- 30 -

Source: Jonathan V. Bolduc, maire
Contact: 418-588-6854 / maire@st-victor.qc.ca